

Procès verbal

Le mardi 12 mars 2024 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 février 2024, s'est réunie sous la présidence de Georges TINET.

Secrétaire de la séance : Christelle PANAFIEU

Présents : Fabrice BALDO, Yves BERNARDI, Jacqueline BOUYGES, Sandra CAMPESE, Yannick DETRE, Fabienne DUCHER, Florence GRAVA, Francis HILLAIRE, Marie-Line MARIANY, Christelle PANAFIEU, Jérôme PLAZANET, Georges TINET, Thomas VIGOUROUX

Représentés : Thierry CHAFER représenté par Jérôme PLAZANET, Jérémy CUBIZOLLE représenté par Georges TINET, Jean-François LAMOUREUX représenté par Florence GRAVA

Absents et excusés : Éric BARDY, Lou DUREL

Délibérations du conseil :

Compte administratif 2023 Cantine scolaire (N°DE_0 01_2024)

COMPTE ADMINISTRATIF – CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Georges TINET, Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Georges TINET après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 240,00		6 971,00		9 211,00
Opérations exercice	0,00	252,00	93 647,07	102 931,55	93 647,07	103 183,55
Total	0,00	2 492,00	93 647,07	109 902,55	93 647,07	112 394,55
Résultat de clôture		2 492,00		16 255,48		18 747,48
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé		2 492,00		16 255,48		
Résultat définitif		2 492,00		16 255,48		18 747,48

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan

d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à AUZAT LA COMBELLE, les jour, mois et an que dessus.

Compte administratif 2023 Commune (N° DE_002_2024)

COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Georges TINET, Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Georges TINET après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		321 916,91		135 287,53		457 204,44
Opérations exercice	1 158 882,66	840 646,22	1 400 857,49	1 729 673,74	2 559 740,15	2 570 319,96
Total	1 158 882,66	1 162 563,13	1 400 857,49	1 864 961,27	2 559 740,15	3 027 524,40
Résultat de clôture		3 680,47		464 103,78		467 784,25
Restes à réaliser	154 594,28	96 374,00			154 594,28	96 374,00
Total cumulé	154 594,28	100 054,47		464 103,78	154 594,28	564 158,25
Résultat définitif		• 54 539,81		464 103,78		409 563,97

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à AUZAT LA COMBELLE, les jour, mois et an que dessus.

Compte de gestion 2023 Cantine scolaire (N°DE_003_2024)

COMPTE DE GESTION – CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TINET Georges

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à AUZAT LA COMBELLE, le jour, mois et an que dessus.

Compte de gestion 2023 Commune (N°DE_004_2024)

COMPTE DE GESTION – COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TINET Georges

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ouverture de crédits (N°DE_005_2024)

OUVERTURE DE CREDITS : annule et remplace la délibération DE_083 B_2023

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget 2024 de la commune aura lieu en avril.

Afin de préserver la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget : engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation de l'assemblée délibérante et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1612-1 du CGCT).

Les crédits à prendre en compte sont les crédits votés des dépenses réelles de la section d'investissement tels que prévus à l'article indiqué.

Cette ouverture de crédits par anticipation au vote du budget 2024 doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées.

Les dépenses autorisées engagent la collectivité, elles doivent être reprises au budget primitif 2024.

Les crédits anticipés proposés au titre de l'exercice 2024 sont :

Ouverture de crédits pour 2024						
Article	Opération	Libellé	Prévu BP	DM	Total	1/4 des crédits
10226		Taxe d'aménagement	0,00	1 000,00	1 000,00	250,00
2051		Concessions, droits similaires	1 150,00	350,00	1 500,00	375,00
2111		Terrains nus	46 000,00	0,00	46 000,00	11 500,00
2188		Autres immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	2 000,00	500,00
21318		Autres bâtiments publics	25 000,00	-350,00	24 650,00	6 162,50
2041582		Autres grpts - Bâtiments et installat°	43 200,00	0,00	43 200,00	10 800,00
2183	212	Matériel de bureau et informatique / Ecole Auzat	17 000,00	0,00	17 000,00	4 250,00
21312	212	Bâtiments scolaires / Ecole Auzat	3 000,00	0,00	3 000,00	750,00
2313	220	Constructions	169 357,68	0,00	169 357,68	42 339,42
2128	230	Autres agencements et aménagements / Matériel	20 000,00	0,00	20 000,00	5 000,00
2158	230	Autres installat°, matériel et outillage / Matériel	6 150,00	0,00	6 150,00	1 537,50
21578	230	Autre matériel et outillage de voirie / Matériel	144 827,32	0,00	144 827,32	36 206,83
2152	241	Installations de voirie / Aménagements de sécurité	27 000,00	0,00	27 000,00	6 750,00
2315	241	Installat°, matériel et outillage techni / Aménagements de sécurité	0,00	5 000,00	5 000,00	1 250,00
21318	250	Autres bâtiments publics / Bâtiments divers	136 000,00	-80 000,00	56 000,00	14 000,00
2183	283	Matériel de bureau et informatique / Ecole La Combelle	22 656,71	0,00	22 656,71	5 664,18
21312	283	Bâtiments scolaires / Ecole La Combelle	12 183,24	0,00	12 183,24	3 045,81
2315	287	Installat°, matériel et outillage techni / Pôle commercial et logements	200 000,00	0,00	200 000,00	50 000,00
2315	288	Installat°, matériel et outillage techni / Aménagement de la place rue d'Orléans	190 392,00	0,00	190 392,00	47 598,00
2132	290	Immeubles de rapport / Cabinet médical	210 000,00	-1 000,00	209 000,00	52 250,00
2315	290	Installat°, matériel et outillage techni / Cabinet médical	20 000,00	0,00	20 000,00	5 000,00
2315	291	Installat°, matériel et outillage techni / Aménagement Avenue des Martins	0,00	50 000,00	50 000,00	12 500,00
		TOTAL GENERAL	1 295 916,95	-25 000	1 270 916.95	317 729.24

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture anticipée de crédits en section d'investissement sur l'exercice 2024 du budget de la commune et autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget communal 2024, telles que définies ci-dessus.

Tableau des effectifs (N° DE_006_2024)

PERSONNEL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- Monsieur le Maire indique au conseil Municipal la nécessité de modifier ainsi le tableau des emplois permanents :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et création simultanée d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe suite à un avancement de grade.

Vu l'avis du comité social territorial du Centre de Gestion en date du 16 janvier 2024 ;

GRADE	CATEGORIE	NOMBRE D'HEURES
SERVICE ADMINISTRATIF		
Attaché principal	A	35,00
Attaché	A	35,00
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00
Adjt administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35,00
Adjt administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35,00
Adjoint administratif	C	35,00
SERVICE ECOLES ET CANTINE		
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	35,00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	35,00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	35,00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	28,00
Adjoint d'animation	C	8/00
SERVICE TECHNIQUE		
Technicien	B	35,00
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	35,00
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	35,00
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	35,00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	35,00
Adjoint technique	C	35,00
Adjoint technique	C	35,00
Adjoint technique	C	35,00
Adjoint technique (CDD de 5 mois)	C	35,00

Le Conseil Municipal valide, ainsi modifié, le tableau des emplois récapitulés ci-dessus.

Dénomination des 2 écoles de la commune

A la demande des membres successifs du Conseil Municipal des Jeunes, du personnel éducatif des 2 écoles de la commune et des élus, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un nom aux 2 groupes scolaires.

Pour l'école d'Auzat sur Allier : **Madame Gabrielle PLANEIX**, née à Ceyrat en 1890, enseignante au lycée Jean de la Fontaine à PARIS, résistante et qui habitait à Auzat sur Allier en 1944.

Arrêtée par les miliciens le 4 août 1944 alors qu'elle venait d'informer les résistants des mouvements des troupes allemandes et de la milice, elle est fusillée une semaine plus tard au pont de Parentignat. Reconnue Morte pour le France en 1970. Son nom figure sur le monument aux morts de la commune.

Pour l'école de la Combelle : **Madame Victoire TINAYRE**, née à Issoire en 1831, enseignante, directrice de plusieurs établissements puis inspectrice des écoles de filles du XIIème arrondissement de Paris. Militante de la laïcité et de l'école publique.

A participé à la Commune de Paris en 1871 en soignant les blessés allant de barricade en barricade. Son mari est fusillé en allant prendre de ses nouvelles.

Elle est l'autrice de biographies destinées aux enfants qu'elle a publiées sous les pseudonymes de Jean Guêtré et de Jules Paty.

Une rue d'Issoire porte déjà son nom.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver les propositions de dénomination des 2 écoles.